

**VENTE - PARCELLES 000 BC 54 • 000 BC 85 • 000 BC 87 • 000 BC 92 • RESIDENCE LES
FOUGÈRES- 62B RUE DES RAVENNES- BONDUES**

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 juillet 2021 relative à la nomination de Monsieur Vincent KAUFFMANN en tant que Directeur du CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu les articles L.6143-1, L.6143-4 et L.6143-7 9 du Code de la Santé publique ;

Vu l'article R6143-38 du Code de Santé Publique ;

Vu l'article R421-5 du Code de Justice administrative relatif aux délais de recours ;

Vu l'article L.2111-1, L.2141-1, L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la prestation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage initiée par le Centre Hospitalier de Tourcoing ;

Vu l'avis favorable du Directoire en date du 08/02/2022 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance en date du 16/02/2022 ;

Vu la décision de désaffectation en date du 17/08/2022 ;

Vu la décision de déclassement en date du 19/10/2023 ;

Vu l'avis favorable du Directoire le 10/12/2024 ;

Vu la délibération favorable du Conseil de Surveillance le 19/12/2024 ;

Le Directeur,

DECIDE

de la vente du bien, sis 62B rue des Ravennes à Bondues, cadastré 000 BC 54 ; 000 BC 85 000 BC 87 ; 000 BC 92, moyennant le prix de QUATORZE MILLIONS EUROS (14.000.000,00 euros) en faveur de 3F Notre Logis.

Conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique, il sera procédé à la publication de la présente décision sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la Préfecture.

La présente décision peut être contestée par voie de recours contentieux, exercé auprès du tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr et ce dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Tourcoing, le 19 décembre 2024

Le Directeur,

V. KAUFFMANN